

## DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le trente-et-un juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 24 juillet 2020

**Nombre de Conseillers :**

<i>en exercice</i>	:	19
<i>présents</i>	:	15
<i>votants</i>	:	19

**PRESENTS :** ARRABIE-AUBIES Muriel, BADET Nancy, BOILEAU Claude, CHAVANT Cyril, LAJUS Christian, LOUIS Yolande, LUTZ Thierry, MALINOWSKI Gaëlle, MARGOUILLE Michel, PENISSON Pascale, PRADELLE Dominique, REIX Jacques, ROMANN Tania, ROUSSEAU Joël, TURLET Eric

**EXCUSÉS :** Elodie CAMERON (ayant donné pouvoir à Cyril CHAVANT), LECOMTE Isabelle (ayant donné pouvoir à PRADELLE Dominique), SAUTREAU Gilbert (ayant donné procuration à REIX Jacques), OYSEL Nicolas (ayant donné procuration à Nancy BADET)

**ABSENTS :** néant

Madame Yolande LOUIS a été élue secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

### 31-07-2020-01 : ELECTIONS SENATORIALES 2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL

Vu les dispositions du Code électoral, notamment ses articles R. 133, L 282, L 284 à L 286, L 287, L 289, L 445, Après un exposé des dispositions visées, Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.

Après avoir énoncé le nom et l'ordre des candidats figurant sur l'unique liste déposée (jointe au procès-verbal), Monsieur le Maire a procédé à l'appel du nom de chaque conseiller présent ou représenté et a invité chacun d'eux à voter.

Chaque conseiller municipal ou son représentant, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié.

Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats de l'élection :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 19 (dix-neuf)

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0 (zéro)

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0 (zéro)

Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)] 19 (dix-neuf)

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il a été procédé à l'attribution des mandats de suppléants.

NOM DE LA LISTE : REIX Jacques

Suffrages obtenus : 19

Nombre de délégués : 5

Nombre de suppléants obtenus : 3

Le maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation de cette dernière et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe au procès-verbal.

Ont ainsi été élus :

**Délégués :**

REIX Jacques  
BADET Nancy  
SAUTREAU Gilbert  
HERIAUD MALINOWSKI Gaëlle  
CHAVANT Cyril

**Suppléants**

LOUIS Yolande  
LUTZ Thierry  
ROMANN Tania

**29-07-2020-02 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à divers ajustements budgétaires en section d'investissement :

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Terrains <b>INV-DEP</b>			2111	1 000 €
Immobilisations en-cours <b>INV-DEP</b>	2315	1 000 €		

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces modifications budgétaires.*

**29-07-2020-03 : CRÉATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE**

M. le Maire informe l'Assemblée que deux agents de la collectivité sont proposés à l'avancement de grade pour l'année 2020 :

Grade actuel	Grade proposé
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe

En conséquence, il demande au Conseil municipal de créer les deux emplois correspondants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer les deux emplois correspondants :

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à partir du 01.09.2020,
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à partir du 01.09.2020,

↗ et de supprimer les postes suivants :

- Adjoint technique territorial
- Adjoint technique territorial

*et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.*

## **29-07-2020-04 : RENOUELEMENT CONTRAT DE LOCATION DES PHOTOCOPIEURS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 juin 2020 actant renouvellement du contrat de location des photocopieurs proposé par la société AROBASE 24 et dont le bailleur devait être la société GRENKE. Il se trouve, que, depuis cette date, cette société n'est plus en mesure de proposer les mêmes tarifs.

Dans ces conditions, la société AROBASE 24, propose à la commune de passer contrat avec une autre société : BNP LEASE

Celle-ci étant en mesure de nous proposer les mêmes tarifs que prévus initialement, à savoir :

	CONTRAT ACTUEL	CONTRAT 36 MOIS	CONTRAT 63 MOIS
<b>LOCATION PAR TRIMESTRE</b>	1 305 € HT	1 199 € HT	725 € HT
<b>LOCATION PAR AN</b>	5 220 € HT	4 796 € HT	2 900 € HT

*le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition d'un contrat de 63 mois avec la société BNP LEASE et mandate M. le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires, y compris signer le contrat.*

## **31-07-2020-05 : TRAVAUX DE VOIRIE 2020**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude réalisée par la commission de voirie pour des travaux urgents :

- Route des verdiers : 3 797,42 € HT
- Route des vergers : 4 873,75 € HT
- Route de l'aérodrome : 24 550,75 € HT

Soit un total de 33 221,92 € HT soit 39 866,30 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'étude faite par la commission pour les travaux de voirie 2020 pour un montant de 33 221,92 € HT soit 39 866,30 € TTC

- *Et Charge Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs pour la réalisation des travaux.*

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jacques LAPORTE qui déplore qu'un feu de végétaux sur l'ancien chemin de halage aurait pu incendier sa maison d'habitation.

Il demande de ce fait la fermeture de ce chemin emprunté par de nombreux promeneurs.

Le Conseil Municipal fait remarquer qu'il s'agit d'une servitude dite de marchepied qui suit et longe la totalité de l'ancien chemin de halage et que les risques sont les mêmes en divers endroits du parcours.

Il charge M. le Maire de saisir les services juridiques de l'établissement EPIDOR qui gère le bassin versant de la Dordogne.